

Les parents se regroupent

Des enfants handicapés écartés des camps de jour



Par [Denis Bourbonnais](#)

Mardi 6 mai 2014 10:24:49 HAE



(Photo: Pierre Langevin)

Mario Lespérance, Annie Turcotte et Luce André font partie d'un groupe de parents de Salaberry-de-Valleyfield qui réclament un camp de jour pour les personnes handicapées âgées de 13 à 18 ans. A l'avant-plan, on peut voir Alexis Sauvé, Sabrina Robert et William L'Espérance.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD - A Salaberry-de-Valleyfield, les enfants handicapés n'ont pas accès aux camps de jour une fois qu'ils ont l'âge de 13 ans et des parents veulent changer cette façon de faire.

Des parents d'enfants atteints de déficience intellectuelle interpellent les autorités municipales pour qu'elles offrent un service de camp de jour à un coût abordable. Une pétition a été initiée et les représentants du groupe feront entendre leur point de vue à la prochaine assemblée du conseil, le mardi 13 mai.

«On veut du répit. J'aimerais partir la tête tranquille quand je vais travailler. Nous sommes une dizaine de parents dans la même situation et d'autres vont s'ajouter», a exprimé Annie Turcotte, porte-parole de groupe. «Le maire est sensible à notre cause, mais il faut convaincre l'ensemble du conseil», devait-elle signifier.

Son fils handicapé, William L'Espérance, a pu séjourner au Camp Bosco l'été dernier alors qu'il était âgé de 12 ans. Cette année, la demande formulée par la mère a été refusée. «A Valleyfield, il n'existe plus aucun service pour les personnes handicapées de 13 à 18 ans», déplore Annie Turcotte.

La mère souligne que d'autres villes de la région offrent des camps de jour à prix raisonnable. C'est le cas à Vaudreuil-Dorion où *La Relâche* permet aux parents de bénéficier d'un répit en hébergeant les personnes handicapées dans un camp de jour à un prix abordable. «Des camps de jour sont ouverts dans d'autres ville comme l'Ile Perrot, mais les coûts sont au-dessus de nos moyens», devait-elle mentionner.

Annie Turcotte a communiqué avec l'Office des personnes handicapées du Québec pour obtenir de l'aide et il lui a été conseillé d'exercer des pressions sur les dirigeants municipaux pour faire avancer sa cause. «De tels services font partie des droits de la personne handicapée», affirme-t-elle.

Mme Turcotte n'en est pas à son premier refus, en ce qui a trait à son fils William. En 2010, deux ans après avoir déménagé de Saint-Zotique à Salaberry-de-Valleyfield, elle n'a pu inscrire son fils au camp de jour.

«Anim'Action ne l'avait pas accepté. C'était de la discrimination. J'ai entrepris des démarches auprès des Droits de la personne et l'année suivante, William a été réintégré au camp de jour. Maintenant qu'il a 13 ans, il n'existe aucun endroit pour l'accueillir à Valleyfield», dénonce Annie Turcotte.

Surveillance constante

Une autre maman d'un garçon atteint de déficience intellectuelle, Isabelle Sauvé, fait un appel à l'aide. Son fils, Alexis Sauvé, âgé de 13 ans, ne peut plus fréquenter les camps de jour et la notion de répit resurgit.

Mme Sauvé a la charge à temps plein de quatre enfants, dont Alexis qui est déficient intellectuel avec trouble envahissant du développement. Son garçon souffre aussi d'épilepsie et il est affecté par le trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité.

«C'est très exigeant de s'occuper d'un enfant comme Alexis. En plus d'administrer des médicaments 5 fois par jour, 13 pilules au total, il faut assurer une surveillance constante. Alexis n'est pas assez autonome pour prendre soin de lui-même comme les autres enfants de son âge. Un camp de jour devient une nécessité», décrit Isabelle Sauvé.